

ÉLECTIONS

DES REPRESENTANTS DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE

SCRUTIN DU 26 JUIN 2026

Vous êtes appelé à élire vos représentants pour **6 ans** au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Charente.

Le **Conseil d'Administration** est composé de :

- 18 élus représentant les communes affiliées
- 3 élus représentant les établissements publics affiliés
- 6 élus représentant les collectivités et établissements publics adhérents au socle commun de missions (désignés par eux)

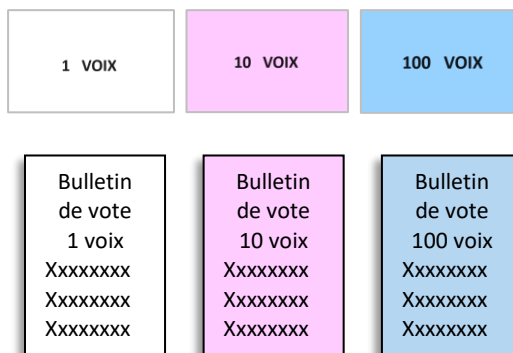
Chaque membre titulaire dispose d'un suppléant. La liste de candidats comporte le double de noms que de sièges à pourvoir.

Deux listes de candidats sont présentées.

Matériel de vote

Vous venez de recevoir votre matériel de vote correspondant au nombre de voix dont vous disposez, lui-même calculé au regard de l'effectif de votre structure. Le matériel est constitué de :

- **L'enveloppe couleur bulle à affranchir** permet le retour de ou des enveloppes de vote et votre identification pour l'émargement.
- Une ou plusieurs **enveloppes de scrutin**
- Le ou les **bulletins de votes**, dont les couleurs correspondent aux enveloppes de scrutin.
Deux listes de candidats ayant été déposées, vous avez 2 jeux de bulletins de vote correspondant à votre nombre de voix (un pour chacune des deux listes)



3 couleurs de bulletins ↔ 3 couleurs d'enveloppes

Chaque couleur correspond à un nombre de voix :

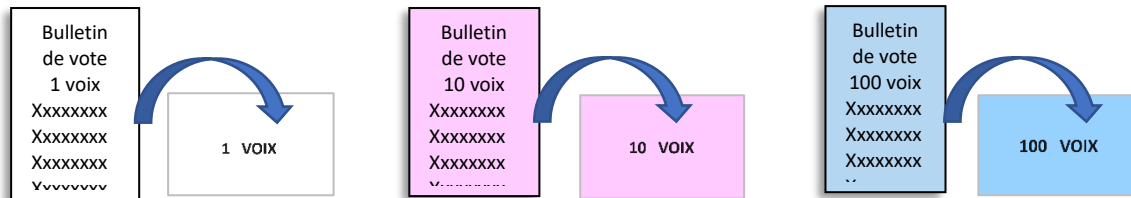
- **1 voix** : bulletin et enveloppe de couleur **BLANCHE**
- **10 voix** : bulletin et enveloppe de couleur **ROSE**
- **100 voix** : bulletin et enveloppe de couleur **BLEUE**

Exemple : Si vous disposez de 48 voix, vous avez :

2 x 4 bulletins ROSE (1 jeux de 4 bulletins par liste de candidats) + 4 enveloppes ROSE
2 x 8 bulletins BLANC (1 jeux de 8 bulletins par liste de candidats) + 8 enveloppes BLANCHES

Comment voter ?

1 Pour chacune des enveloppes de scrutin, placer le bulletin de votre choix dans l'enveloppe de scrutin de la même couleur que le bulletin sans la cacheter. **1 bulletin = 1 enveloppe**

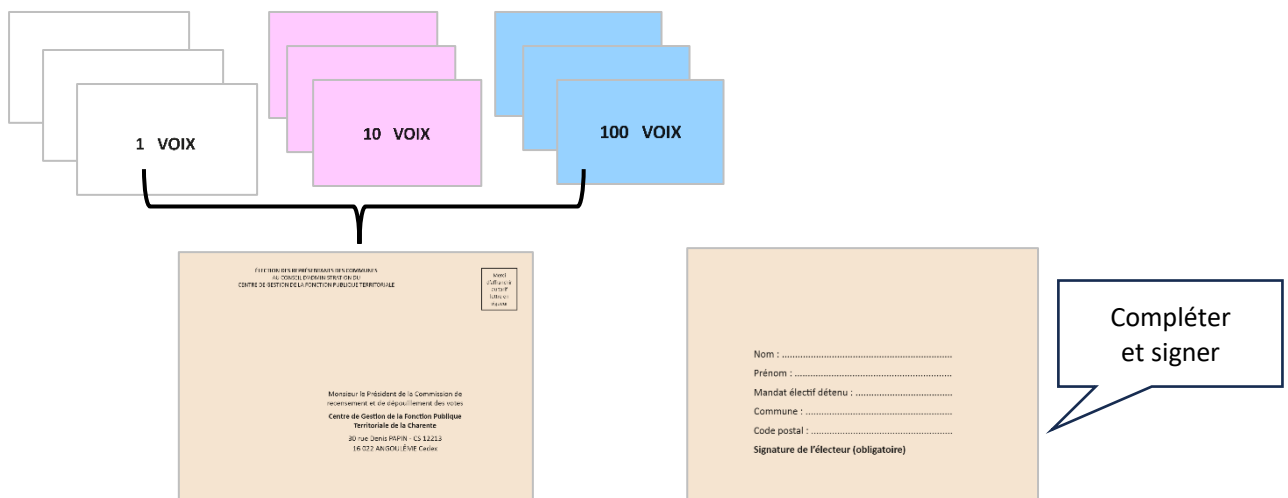


Attention, **vous ne pouvez pas modifier la liste choisie** (pas de radiation, d'adjonction ou de changement de l'ordre des candidats). **Vous ne pouvez pas panacher votre vote** (une liste dans une enveloppe, l'autre liste dans une autre enveloppe...).

2 Placer la ou les enveloppes de scrutin dans l'enveloppe bulle adressée au Président de la commission de recensement et de dépouillement, et cacheter l'enveloppe bulle.

Puis **compléter le verso** de l'enveloppe bulle :

- Indiquer les nom, prénom, mandat électif, et collectivité ;
- Signer.



3 Cette enveloppe doit être **affranchie** par vos soins et postée dans un **déla** permettant sa réception, **uniquement par voie postale, avant la clôture du scrutin fixée au jeudi 25 juin à 16 heures.**

Tenez compte des délais postaux : votez dès à présent et affranchissez au tarif le plus rapide.

ATTENTION :

Le non-respect de ces consignes est susceptible d'entraîner l'annulation de votre vote.
Seules les enveloppes acheminées par voie postale seront recevables.